

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 juin 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2183)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL214

présenté par
M. Binet, rapporteur

ARTICLE 22

À la première phrase de l'alinéa 15, insérer après le mot

« opérations »

les mots :

« de visite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.